



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

Séance du 14 mars 2018

L'an 2018, le 14 mars à 18 heures, le Conseil de la communauté s'est réuni à la salle des fêtes de Croze, sous la présidence de M. Jean-Luc LEGER, président.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET, Mathieu CHARVILLAT, Jean-Louis DELARBRE, Stéphane DUCOURTIOUX, Michel DIAS, Mireille LEJUS, Brigitte LEROUX, Gilles PALLIER, Bernard PRADELLE, André RENAUX, Martine SEBENNE, Jean-Claude VACHON, Dominique LABOURIER, Serge DURAND, Didier TERNAT, Catherine MOULIN, Jeanine PERRUCHET, Philippe COLLIN, Renée NICOUX, Martine PAUFIQUE-DUBOURG, Corinne TERRADE, Dominique SIMONEAU, Annie WOILLEZ, Isabelle GRAND, Jean-Marie CAUNET (suppléant), Jean-François RUINAUD, Jean-Luc VERONNET, Jean-Marie LE GUIADER, Marie-Françoise VERNA, Pierrette LEGROS, Claude BIALOUX, Gérard CHABERT, Georges LECOURT, Jean-Luc LEGER, Gérard AUMENIER, Alex SAINTRAPT, Maurice MAGOUTIER, Valérie BERTIN, Yvette DESMICHEL, Gérard SALVIAT (suppléant), Jacky BŒUF.

ETAIENT EXCUSES : Ayant donné procuration : Jean-Paul BURJADE à Pierrette LEGROS, Marie-Antoinette BORDERIE à Jean-Claude VACHON, Nicole DECHEZLEPRETRE à Mireille LEJUS.

Absents : Philippe GILLIER, Denis PRIOURET, Christian ARNAUD, Isabelle PISANI.

M. Didier TERNAT, Maire de Croze, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance

En page 10, Mme Isabelle GRAND à propos des attributions de subventions, rectifie : il fallait écrire : « adopté à la majorité ».

Le compte-rendu du conseil communautaire du 29/11/2017 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : Mme MOULIN

Ordre du jour

- Présentation des associations Tom Pousse et Clé de Contacts

FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires
2. Tarifs aquabike
3. Location espaces piscine
4. Acompte Clé de Contacts
5. Acompte EPIC
6. Tarifs séjours à la Bourboule
7. Demande DETR Bacs OM

REPRESENTATIONS - PARTENAIRES

8. CUC - DORSAL
9. Charte PNR 2018-2033

ECONOMIE - TOURISME

10. Vente de bien immobilier : Maison de Gentioux

INFORMATION

HABITAT URBANISME : *CIM départemental*

- Rajout à l'ordre du jour : création de poste Adjoint d'animation : **accord du Conseil à l'unanimité.**

Délibérations du Bureau Communautaire

M. LEGER explicite les délibérations prises par le bureau depuis le dernier conseil communautaire.

Le conseil donne acte au président de l'information sur les délibérations du bureau.

Présentation des associations TOM POUSSE et Clé de CONTACTS

Mme Valérie BERTIN rappelle que le 5 mars s'est tenue une commission enfance au cours de laquelle les deux associations se sont déjà présentées. Les participants ont souhaité que le conseil bénéficie aussi de la présentation de leurs actions.

TOM POUSSE est une crèche associative basée à Faux. Elle peut satisfaire 33 familles malgré ses 12 places. Ce n'est pas simplement un lieu d'accueil mais il s'intéresse aussi au territoire. C'est aussi un Pôle d'Animation de la Vie Locale qui inclut Pivoine, Cadet Roussel, Constance social club et Tom Pousse : c'est donc plus qu'un multi accueil, mais également un réseau de soutien au tissu social avec une multiplicité des intervenants et des actions.

La structure a 9 salariés, pour 6 ETP. En 2017, Tom Pousse a reçu une aide exceptionnelle de la CAF de 12 000 € et un CAE, et a réalisé des économies drastiques, mais 2018 sera incertain. Elle compte sur le parcours emploi compétence qui fait suite aux CAE.

Tom Pousse joue un rôle dans l'attractivité du territoire pour l'installation de nouvelles familles, notamment en termes d'emplois. On fête cette année les 30 ans de l'association ! La population de Faux augmente de 15 % entre 2011 et 2016, même si Tom Pousse n'est pas seule responsable.

Mme Renée NICOUX voudrait voir les dépenses du budget.

M. Jean-Luc LEGER s'engage à fournir les budgets des associations car ceux-ci sont communicables au conseil.

Mme Dominique SIMONEAU souhaite savoir si les Communauté de communes dont sont issus une partie des enfants accueillis financent Tom Pousse.

Mme Anne GERMAIN répond que ce sont plutôt des communes qui sont sollicitées, en fonction des compétences. Mais les Communauté de communes voisines vont aussi être sollicitées.

Mme SIMONEAU demande pourquoi les enfants de 6 ans ne sont pas au CLSH ? on subventionne une structure qui « concurrence » un service intercommunal ?

Mme GERMAIN indique qu'en réalité, peu d'enfants au-delà de 3,5 / 4 ans viennent encore à la crèche, et qu'il existe un travail en partenariat avec l'ALSH de Gentioux. C'est une offre complémentaire même si l'agrément permet d'accueillir des enfants jusqu'à 6 ans.

Il y a aussi des contacts avec la MAM de Pigerolles : chaque famille accueillie rencontre Béatrice MAHE et a le choix du mode de garde, et Tom Pousse manque de places de toute façon. Mme SIMONEAU remercie Mme GERMAIN pour ces réponses.

Mme BERTIN précise que Béatrice MAHE a un rôle de coordination et d'orientation des familles.

CLE DE CONTACTS :

Clé de Contacts est un Centre Social qui a 15 ans de développement d'activités multiples et d'emplois (1 Million d'€ de salaires nets versés en 15 ans). Elle compte 11 salariés et 29 bénévoles. Ce sont des emplois polyvalents par nécessité de proposer un temps de travail décent. L'association présente une journée type d'accueil sur son site, ce qui représente plusieurs dizaines de personnes accueillies chaque jour.

Nouveaux projets en 2017 : accueil linguistique, ateliers informatiques, service civique dating, évolution du périscolaire le soir... Et en 2018 : baby gym, sport familles loisirs, partenariat avec le FJT, ateliers rugby, promotion de l'éducation populaire. L'association sollicite le financement de la Communauté de communes Haute Corrèze communauté pour le RAM.

M. LEGER a participé au COPIL des partenaires de Clé de Contacts et témoigne de la reconnaissance de la CAF pour le travail de ces deux structures.

Mme Dominique LABOURIER demande ce qu'est un référent famille. C'est une personne qui répond aux questions des familles en faisant le lien avec la CAF.

Présentation de **M. Laurent Mercier-Bervialle**, nouveau directeur des services techniques : il est arrivé le 1^{er} mars, et remplace M. ROULLET. Il est dans la fonction publique depuis 1999, a été responsable d'un complexe sportif, puis DST dans une commune pendant 3 ans. Puis il a travaillé au SDIS comme adjoint à la direction du service bâtiment infrastructures, à son retour en Creuse en 2008.

M. LEGER souligne qu'il a été choisi pour remplacer M. ROULLET parmi 7 candidatures.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : **Jean-Luc LEGER**, Président

Préambule

1/ sur la méthode : M. LEGER aurait voulu une CLECT avant le DOB mais il s'est fondé sur le rapport de la CRC reçu mi-février. Nous sommes en plan de redressement, donc nous avons un délai supplémentaire pour l'adoption du budget. Il souhaite réunir la CLECT avant car il faut revoir à l'€ près les charges transférées en 2014. Il faut se mettre d'accord, et résoudre le problème structurel de la Communauté de communes. L'empilement des compétences, la multiplication des emprunts, la fausse ligne de trésorerie : c'est grave mais ce n'est pas le nœud du problème qui est structurel et réside dans l'insuffisance des transferts de moyens liés aux transferts de charges.

2/ les chiffres et la maquette budgétaire sont fondés sur 4 perspectives :

- Réduire encore le déficit selon le plan de redressement : le CA 2017 montre qu'on l'a fait diminuer déjà de 1,2 Million €. Au prochain Conseil Communautaire : 550 000 € d'efforts seront à faire en 2018.
- La solidarité des communes envers la Communauté de communes, via la CLECT.
- Poursuivre la réduction des frais de fonctionnement. Le nouveau DST regardera nos contrats de maintenance avec un œil neuf : on vise 5 à 10 % de réduction.
- Absence d'augmentation des impôts.

2018 sera l'année de début du projet de territoire pour « sortir la tête du guidon », et voir ce qu'on est encore capable de partager ensemble. L'échéancier est le suivant : en 2018, réalisation d'un diagnostic avec les citoyens et le CODEV, puis la rédaction du projet de territoire en 2019. Quelle est la nature de la Communauté de communes que nous voulons ? qu'elle soit un acteur du territoire malgré les difficultés, ou diminuer la voilure et être une comcom au rabais ?

C'est le seul choix qui est face à nous. 2018 sera peut-être plus simple que 2017.

Mme Jeanine PERRUCHET demande quelle est la date de la CLECT ?

M. LEGER indique que ce peut être après le 15 avril car nous pourrions voter le BP au-delà de cette date. La Caisse des Dépôts pourrait nous accompagner grâce à la prestation d'un intervenant extérieur et neutre. Tout le monde veut la CLECT, mais des choses ont été oubliées en 2014. Quelle est la réalité des charges transférées en 2014 ? Comment cela module les AC ? Il faut bien travailler, avec une méthode et des perspectives.

M. Serge DURAND remarque que si la CLECT se réunit trop tard, les communes auront voté leur BP au 15 avril. Il sera alors compliqué de revenir dessus...

M. LEGER approuve cette remarque. Cependant en 2017 le budget a été voté en juillet. La maquette de ce soir est basée sur des AC identiques à 2017.

Mme Juliette GIOUX présente la maquette budgétaire en précisant que les estimations des recettes fiscales ne sont pas connues à ce jour.

M. LEGER détaille ligne par ligne les Dépenses de Fonctionnement :

- Le 011 est diminué mais avec des inscriptions sincères

- 012 : il y a eu des départs courant 2017 donc une baisse, mais tenir compte des régularisations de carrière, les agents ne doivent pas pâtir de la situation de Creuse Grand Sud.
- 66 : la ligne de trésorerie pourrait être consolidée, transformée en emprunt sur la durée du plan de redressement (on ne parle pas ici de la ligne frauduleuse, déjà remboursée avant la mise en place du nouvel exécutif).
- 67 : virement ZAE et SPANC

Recettes de fonctionnement :

- 70 : il faudra augmenter les tarifs de certains services
- 74 : être prudent, car l'Etat n'augmentera plus les dotations, il n'y aura plus de fonds d'amorçage, pas de régularisation de la CAF cette année et moins emplois aidés
- 75 : baisse des loyers car des biens ont été vendus
- 77 : recettes de la ZAE (nous avons un engagement pour les deux derniers lots).

Dépenses d'Investissement

- 20 : subventions rivières
- 204 : avec la crise nous n'avons pas pu payer la montée en débit (MED) sur 4 communes (jalon 1). Dorsal propose d'étaler cet arriéré sur 2018 et 2019. Difficulté : c'est contraire au plan de redressement, donc il faut négocier cette inscription budgétaire avec Bercy. De plus, il faut déjà penser au très haut débit (THD, fibre optique) qui représentera plusieurs centaines de milliers d'€ d'investissement. Creuse Grand Sud ne pourrait pas participer à la suite de ce plan, sauf si le CD faisait une avance remboursable.

M. Jean-Marie LEGUIADER indique à **M. LEGER** qu'il a demandé la confiance pour le renouvellement de son mandat, et que les services ont bien été maintenus. Mais il y a une grosse diminution du 012, alors quid pour piscine, car il y a besoin de personnel. Les charges de personnel ne devraient pas impacter les services au public.

M. LEGER répond qu'il y a eu un problème conjoncturel à la piscine, avec 3 arrêts maladie et une démission. Il est vrai que le sous-effectif pose un problème et a causé des fermetures. Certes il n'y a pas de directeur, mais nous allons recruter un nouveau MNS qui ferait fonction de directeur, en termes de capacité. Il rend hommage aux agents de la piscine qui travaillent dans un contexte compliqué.

M. Mathieu CHARVILLAT ajoute qu'il y a 4 Arrêts maladie réels. 2,5 MNS seulement sont en poste. Nos MNS font au mieux, avec une amplitude exceptionnelle pour 2,5 MNS. Le service continue auprès des écoles et les activités sont maintenues. Il félicite l'équipe.

Mme Pierrette LEGROS se dit très étonnée de ce rapport car on met la charrue avant les bœufs. Elle souhaiterait faire une commission des finances, des statuts et une CLECT avant. La CLECT est demandée depuis 3 ans, c'est incontournable. Elle se satisfait qu'on prenne un expert indépendant pour la CLECT.

M. LEGER est d'accord. Tous les maires ont reçu le rapport de la CRC. Il aurait souhaité en parler ensemble mais chacun est tenu à la confidentialité pour le moment sur ce rapport. **M. LEGER** a pris un engagement de confidentialité auprès du magistrat, et dispose de deux mois pour faire remonter les remarques qui seront agrégées au rapport. C'est la loi. **M. LEGER** indique aux conseillers que nous n'avons pas tous reçu la même chose dans les communes et qu'il y a eu en plus un rapport d'observations provisoires (ROP) aux Présidents (ancien et nouveau) de la Communauté de communes, confidentiel, qui traite de la gestion passée de la Communauté de communes. **M. LEGER** fera très peu de remarques à la CRC, elles portent principalement sur les engagements qu'il avait pris et qui ont été tenus.

Les travaux de la CLECT seront éclairés par les éléments du ROP (rapport d'observations provisoires) rendu par la Chambre Régionale des Comptes.

M. LEGER précise que la Caisse des Dépôts pourrait contribuer au financement de l'expertise, mais ne la fait pas en direct.

Mme LEGROS regrette qu'il n'y ait toujours pas un Budget annexe OM malgré les promesses.

M. LEGER pense qu'il faut en effet en débattre mais ne croit pas avoir promis ce budget.

M. Philippe COLLIN a dit en commission le bien-fondé d'un budget annexe OM.

M. Gérard CHABERT dit à MM. LEGER et COLLIN qu'ils veulent cacher que ce budget est créditeur.

M. COLLIN répond qu'il ne l'a jamais caché et souhaite que ce soit mis en place.

Mme LEGROS estime que sur les OM il y a un excédent brut de 649 000€ d'après le CA 2016. Il est absolument nécessaire de faire un budget annexe pour lever la TEOM, même s'il faut réintégrer des charges administratives.

M. LEGER indique que l'excédent réel est de 150 000 à 200 000 €, ce n'est ni excessif ni illégal.

Mme LEGROS revient sur la commission des statuts qui n'a toujours pas discuté des compétences révisées ou conservées. Elle attend les tableaux financiers sur la voirie (amortissements et emprunts, chiffres par communes).

M. Jean-François RUINAUD répond qu'il peut les lui donner maintenant et donne les chiffres des emprunts qui figurent dans le DOB. Il rappelle que l'emprunt matériel voirie concernait plus que la dépense réelle.

M. LEGER ajoute qu'on pourrait faire un calcul d'emprunt par commune au linéaire de voirie. Il réfute la position de M. CHABERT qui affirme que c'est illégal.

Concernant la piscine, **Mme LEGROS** demande à Mathieu CHARVILLAT pourquoi seulement l'entreprise Vert Marine a été contactée : il faut voir les conventions qui peuvent être établies, avec des professionnels, ce que nous ne sommes pas en termes de gestion. La piscine est souvent fermée et manque de personnel, ça commence à nuire en termes d'images. Il faut un appel d'offre de la collectivité, avec un cahier des charges très précis.

M. CHARVILLAT précise qu'il a contacté ce prestataire car c'est une référence nationale, pour savoir si une DSP est pertinente ou pas. Selon eux ça ne l'est pas. Si sur 10 prestataires 9 disent non et 1 oui, celui-ci aura-t-il raison ? Il faut passer outre les problèmes ponctuels de personnel. Un taux d'ouverture supérieur, c'est plus de frais, le bassin de population le permet-il ? Doubler le prix d'entrée est contre-productif.

Mme LEGROS il faut revoir toutes les compétences en détail. Par exemple l'EPIC est-elle une structure adaptée à notre territoire ?

M. LEGER acquiesce et souhaite remettre cette question en débat cette année.

Mme LEGROS sur l'état de la dette, demande ce qui a été renégocié.

M. LEGER a eu des contacts avec de la CDC et de la Caisse d'Épargne. Le Crédit Agricole refuse catégoriquement de renégocier. Il a besoin de l'autorisation du conseil pour aller plus loin. Les banques veulent rallonger les délais, ce qui allège les annuités sur la durée du plan de Redressement, mais cela a un coût finalement sur la totalité du montant des emprunts renégociés, de l'ordre de 80 000 €. Il faut aller vite car les taux remontent.

Mme NICOUX fait observer qu'une négociation c'est pour gagner, pas pour perdre.

Mme GIOUX répond qu'il est aussi question de la durée des emprunts, donc d'indemnités de renégociation. L'avantage important est d'alléger nos annuités pour les prochaines années.

M. LEGUIADER demande si la vente de bâtiments fait baisser les remboursements et si l'emprunt de Lachaud sera remboursé par l'acheteur.

M. CHABERT demande si le banquier accepte une vente sans le remboursement de l'emprunt.

M. LEGER répond que oui, car l'emprunt a financé aussi les terrains et pas seulement la ferme de Lachaud. Or nous ne vendons que la ferme.

M. CHABERT demande si la valeur de ce qui reste garantit le solde du prêt.

M. LEGER répond que oui.

Mme LEGROS dit ne pas comprendre l'encours de la dette : par rapport à 2016, l'annuité 2017 ne correspond pas. Mme Juliette GIOUX précise que ce sont 2 états de la dette différents. Le DOB intègre la renégociation en cours.

A la demande de Mme LEGROS, M. LEGER retrace l'historique de la ligne de trésorerie.

- A l'origine, une ligne de 600 000 €
- Puis 2 M d'€, frauduleuse, remboursée en mai 2016
- Puis une nouvelle en juin 2016 de 2M d'€ qui aurait dû être remboursée le 1^{er} juin 2017, ce qui est impossible. Donc il faudrait la convertir en emprunt à court terme remboursable sur la durée du plan de Redressement. Nous avons déjà remboursé 220 000 € pour montrer notre bonne volonté. Mais cela ne se rajoute pas au déficit.

Mme LEGROS doute de la faisabilité de cette opération qui va plomber l'annuité et alourdir la dette.

Mme GIOUX explique que cette consolidation va créer une recette artificielle, et une dépense de réduction artificielle du déficit. La CRC acceptera cette consolidation, et demandera d'accoler cet emprunt au plan de Redressement : la dépense correspondra sur la durée du temps (4/5 ans). Bien sûr cet emprunt ne paiera pas de nouvelles dépenses.

Mme LEGROS demande ce qu'il en est de la fiscalité en 2018.

M. LEGER explique que la revalorisation des bases n'est pas encore connue mais que sa volonté est le maintien des taux de 2017.

Mme Catherine MOULIN suggère, dans la présentation de la structure de la dette, qu'il soit indiqué les loyers en face de certains emprunts, c'est-à-dire des recettes. Il serait intéressant d'obtenir une baisse des taux sur les emprunts qui concernaient Peyrelevade.

Pour la Cité de la tapisserie, et Dorsal : qui privilégier par rapport aux associations ? Dorsal ne pourrait-il pas attendre fin du plan de Redressement ?

M. LEGER explique que tous les emprunts sont balayés dans le cadre de la renégociation. Concernant la Cité, il s'agit d'engagements statutaires, et nous avons déjà obtenu le décalage de l'investissement 2016, payé fin 2017. Ces dettes envers la Cité seront prochainement réglées. Il rappelle qu'il a déjà exprimé ses fortes réserves pour une deuxième tranche de travaux de la Cité.

VOTE de principe sur l'autorisation de renégocier les emprunts.

Accord à l'unanimité du Conseil.

Mme LEGROS ajoute qu'elle n'apprécie pas les votes en catimini, et fait référence au vote sur le FPIC.

M. LEGER dit qu'il faut assumer ses votes. Les éléments complets seront soumis à nouveau au vote une fois fournis par les banques.

A l'unanimité, le Conseil donne acte au Président de la tenue du DOB.

Rapport n° 2

TARIFS AQUABIKE

M. CHARVILLAT estime que la jauge de 25 personnes est remplie à 100 % sur ces activités. Nous pourrions, en créant un tarif à la séance, doper les recettes et ouvrir à plus de public.

M. LEGUIADER demande si les gens pourront payer cette augmentation.

Mme Martine SEBENNE souhaite connaître le coût de revient.

M. CHARVILLAT estime que le coût reste en-deçà du marché à 3,40€.

M. Jean-Claude VACHON s'inquiète de savoir comment se feront les inscriptions s'il y a trop de demandes.

M. CHARVILLAT pense simplement que ce sera par ordre chronologique.

VOTE : ABSTENTION : MM. VACHON ; CHABERT ; LEGUIADER.

CONTRE : BRUNET.

Accord à la majorité du Conseil.

Rapport n° 3

Location espaces piscine

M. Bernard PRADELLE estime qu'il y a un problème de concurrence déloyale.

M. Alex SAINTRAPT se pose la même question, notamment pour les kinés.

M. CHARVILLAT assure qu'il n'y a pas de gêne occasionnée à des concurrents. Mais par prudence, nous ferons un courrier à toutes les esthéticiennes. Ce nouveau service devrait amener une nouvelle clientèle vers l'espace balnéo.

M. PRADELLE estime qu'il faut faire appel à candidature puis choisir les candidats.

M. LEGER souhaite répondre favorablement à toute personne qui en fera la demande.

M. LEGUIADER trouve que la location est peu chère, il serait intéressant qu'une part du chiffre d'affaire revienne à la piscine.

M. CHARVILLAT rappelle que chaque client devra s'acquitter d'une entrée balnéo et que le local fait seulement 6 m². L'activité ne pourra avoir lieu que sur les plages ouvertes au public. Ce sont de nouvelles entrées potentielles à la piscine, et ce loyer peut être révisé en fonction de l'activité réelle. Ça ne deviendra pas un cabinet professionnel, c'est un test dans une perspective de développement

Mme MOULIN propose de signer une convention courte de 6 mois, puis faire un bilan.

M. LEGER approuve.

Mme Mireille LEJUS a fourni la liste des esthéticiennes pour l'envoi d'une information sur les créneaux horaires. M. LEGER la remercie.

M CHARVILLAT évoque la prestation de massage pour les bébés : le tarif convient au prestataire, il n'y a pas de concurrence possible.

VOTE pour la signature d'une convention de 6 mois.

Abstention : M. PRADELLE

Accord à l'unanimité du Conseil.

Rapport n° 4

ACOMPTE ASSOCIATION CLE DE CONTACTS

Il est proposé au conseil de fixer le montant de cette avance, attribuée et versée avant le vote du budget, à 31 000 €, soit 25% de la subvention totale attribuée en 2017 (124 000 €).

Les administrateurs de l'association ne prennent pas part au vote

ABSTENTION : CHABERT ; LEGROS.

Accord à l'unanimité du Conseil.

Rapport n° 5

ACOMPTE EPIC

M. Gilles PALLIER, présente le rapport, selon le même mécanisme que pour Clé de Contacts :

Il est proposé au conseil de fixer le montant d'une avance de 25 % du montant 2017, avant le vote du budget, soit 37 500 €.

M. CHABERT souhaiterait distinguer ce vote de l'avis définitif de la CRC. Il indique que la subvention d'un EPIC est plafonnée. Il faut en tenir compte.

M. PALLIER répond qu'il n'y a pas de plafond. La CRC ne dit pas cela. Chaque EPIC présente un % de subventions : dans notre cas, la subvention de la Communauté de communes représente 52 % des recettes, mais d'autres EPIC vont jusqu'à 70 %.

M. CHABERT maintient que ce n'est pas légalement possible, la subvention ne doit pas être prépondérante.

M. PALLIER réaffirme que ce n'est pas illégal.

M. LEGER invite tout le monde à la prudence et à ne pas instrumentaliser l'avis de la CRC tant qu'il n'est pas définitif.

M. CHABERT signale qu'il fait référence à l'avant dernier rapport.

M. LEGER indique qu'un débat aura lieu demain à l'EPIC sur les statuts et que cette avance n'augure pas du montant de la subvention 2018.

CONTRE : CHABERT ; LEGROS.

ABSTENTION : BRUNET

M. PALLIER NE PREND PAS PART AU VOTE

Accord à la majorité du Conseil.

RAPPORT N° 6

Accueils de Loisirs : tarifs du séjour d'hiver

Les ALSH intercommunaux de Gentioux et Felletin ont organisé cet hiver un séjour commun à la Bourboule. Il est proposé au conseil d'adopter les tarifs spécifiques.

Mme Valérie BERTIN explique que ces tarifs sont en hausse par rapport à 2016. 25 enfants ont bénéficié de ce voyage.

M. CHABERT demande que pour les pauvres il n'y ait rien à payer.

Mme BERTIN dit que la CAF prend le relais pour eux.

M. COLLIN affirme que c'est dans le rapport, par le jeu des quotients familiaux. Il ajoute que les communes peuvent apporter une participation à ces familles grâce à leur CCAS.

CONTRE : CHABERT.

Accord à la majorité du Conseil.

RAPPORT N° 7

Demande de DETR : achat de conteneurs (service OM)

La Communauté de communes assure la collecte des ordures ménagères sur son territoire et doit renouveler régulièrement son parc de bacs. Cette opération peut être financée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), rubrique 6 (Traitement et collecte des déchets ménagers et assimilés) pour 35 % d'un plafond de 200 000 € de dépenses.

M. COLLIN précise que ces nouveaux conteneurs vont permettre de tester la collecte des recyclables secs sur des quartiers périphériques d'Aubusson.

M. Didier TERNAT est étonné : la DETR devait être demandée en novembre.

M. COLLIN affirme qu'il resterait des crédits.

M. LEGER estime que dans le cadre d'un projet de territoire, les déchets seront être un chapitre important, il reste des marges de progression. Il conviendra de travailler en lien notamment avec la ressourcerie.

M. COLLIN souhaite que soit relancée l'opération « ambassadeurs du tri ». Le binôme collecte / PAV permet d'augmenter les volumes triés.

M. Stéphane DUCOURTIOUX indique qu'il y a une réelle demande des habitants d'Aubusson.

M. CHABERT signale qu'à Electrolux, les poubelles débordent, c'est sale.

M. COLLIN explique qu'il s'agit d'un endroit de passage, avec des camions stationnés le soir : il faut plus de containers d'où la demande de DETR. Parfois, les RS et les OM sont collectés en même temps car le mauvais tri coûte cher. Nous ciblons les endroits où il faut travailler à la communication. Merci de nous aider à cibler ces endroits critiques !

M. Jacky BŒUF rappelle que les sacs jaunes sont numérotés et qu'on tient un registre dans les communes qui permet d'identifier les indésirables.

M. Maurice MAGOUTIER évoque le problème de chevreuils déposés dans les poubelles, qui a nécessité qu'il intervienne parfois avec la gendarmerie

M. COLLIN explique que grâce à un accord passé avec la fédération de chasse, 3 conteneurs spécifiques sont en place sur le territoire.

Accord à l'unanimité du Conseil.

RAPPORT N° 8

Représentants de la Communauté de communes

A. CUC Pays Sud Creusois

Lors du comité syndical du 5 décembre 2017, le Pays Sud Creusois a décidé d'attribuer l'ensemble des sièges laissés vacants par le Haut Pays Marchois à Creuse Grand Sud. Lors du Conseil du 29 novembre 2017, Alain DETOLLE avait été désigné pour représenter la société civile, et Isabelle GRAND pour le collège des élus.

Il est donc proposé au Conseil de désigner un nouveau représentant de la société civile, et un nouveau représentant des élus.

Société civile : candidate : Isabelle RAPINAT

Elue à l'unanimité du Conseil.

Elu : candidat : Gilles PALLIER

Elu à la majorité (CONTRE : CHABERT).

B. DORSAL

Conformément à l'article 10-1 des statuts du Syndicat Mixte DORSAL, la Communauté de communes doit désigner un titulaire et un suppléant pour la représenter (adhésion 2017-124 du 29/11/2017).

Titulaire : Jean-Luc LEGER. **Elu à l'unanimité.**

Suppléant : Gilles PALLIER. **Elu à la majorité (CONTRE : CHABERT).**

RAPPORT N° 9

Charte du PNR Millevaches en Limousin

L'approbation de la charte emporte adhésion automatique au syndicat mixte (loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Charte consultable : <https://chartepnrmillevaches.wordpress.com/2017/01/27/charte-version-2017/>

Présentation le 7/03/2018 à Felletin à 19h.

Mme MOULIN, M. SALVIAT, et M. CONAN, Président du Parc, présentent la Charte.

DEPART M. CHABERT 21h15

M. LEGER explique que la Communauté de communes est membre du Syndicat Mixte du PNR et doit à ce titre délibérer sur l'adoption de la nouvelle Charte. Il cite l'ouvrage de la *Chassagne au Monteil, l'origine des noms de lieux* sur le plateau, commandé à l'IEO (Institut d'Etudes Occitanes) par le Parc, qui sera envoyé à toutes les communes et médiathèques du Parc.

Adopté à l'unanimité du Conseil

Rapport n° 10

Vente d'un bien immobilier – Maison de Gentioux

Par délibération 2017-075 en date du 10 juillet 2017, le conseil a autorisé le président à vendre le pavillon cadastré AB 255 et AB 12 (74 m² avec jardin attenant) pour le montant de 44 800 €, sur la commune de Gentioux-Pigerolles.

Un candidat a envoyé une lettre d'intention pour l'achat de ce bien, mais souhaite une « location-vente sur 108 mois ». Une location-vente étant un contrat par lequel la Communauté de communes louerait le bien à des locataires bénéficiant d'une option d'achat qu'ils exercent ou non dans un délai fixé par le contrat de départ. C'est un acte « à risque » pour la Communauté de communes.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à mettre en place une « cession à paiement différé » :

- La vente avec paiement à terme est une vente classique (c'est-à-dire que l'acquéreur est propriétaire à la signature de l'acte) mais le prix, au lieu d'être payé le jour de l'acte, est réparti en mensualités à définir, sur une durée de paiement à définir.
- Cette vente comprend des garanties (hypothèque du bien ou clause résolutoire en cas de non-paiement par exemple)

Cette cession à paiement différé peut s'étaler sur 9 ans pour une mensualité de 415 €.

Il est proposé au Conseil de valider cette proposition.

M. LEGER se réjouit qu'une nouvelle activité artisanale s'installe à Gentioux.

Mme NICOUX demande pourquoi les acheteurs ne font pas un prêt.

Mme SIMONEAU précise qu'il y a beaucoup de travaux à faire dans la maison, que les acheteurs feront par eux-mêmes car ils sont artisans.

Adopté à l'unanimité du Conseil

ABSTENTION : PRADELLE ; NICOUX.

RAPPORT SUR TABLE : création de poste

Il s'agit d'un temps complet, emploi permanent, d'adjoint territorial

M. TERNAT demande si c'est un recrutement.

M. LEGER répond que non.

M. PRADELLE dit qu'il a déjà demandé qu'on considère l'incidence budgétaire des modifications d'emplois.

M. LEGER répond que dans ce cas, il n'y en a pas. C'est une régularisation au bénéfice de l'agent et du nôtre car elle fait un excellent travail.

Adopté à l'unanimité du Conseil

INFORMATION

Habitat Urbanisme : Accord de principe sur Centre d'Instruction Mutualisé départemental

Présentation par **M. Claude BIALOUX**

Une réunion des maires et des secrétaires de mairies a eu lieu aujourd'hui. Les maires concernés sont prêts à s'engager avec le département. La participation se ferait par habitant et selon la nature et le nombre d'actes. **M. LEGER** attend d'autres éléments pour faire voter officiellement le Conseil.

M. LEGER remercie l'assistance pour l'excellente tenue de ce conseil et rappelle le verre de l'amitié offert par la municipalité.

La séance est levée à 21h55
